

# CHAPITRE 10 - RÈGLES APPLICABLES A LA COUPE DE FRANCE

## JOUEURS ADMIS

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer à la Coupe de France par équipe de 4 à 6 joueurs.

Les équipes devront s'inscrire au préalable auprès du Président de C.C.R., **avant le 26 mars 2022**.

**Montant de l'inscription** : 50 € par équipe pour toute la durée de la compétition **en comité**.

Le règlement définitif et l'organisation seront établis en fonction du nombre d'équipes engagées.

## Qualifiés pour la finale Nationale :

- Directement du comité - **2 équipes**
- **6 équipes** seront qualifiées pour la finale de Zone + (2 Val d'Adour – 4 Aquitaine)
- La phase Zone qualifiera **3 équipes** pour la finale nationale

Cette compétition se dispute avec handicap (points bonus suivant le classement des joueurs, voir tableau page suivante).

## ORGANISATION : sera définie ultérieurement en fonction du nombre d'équipes

### **Les PCN au niveau des compétitions régionales**

500 PCN par match gagné lors des phases régionales (comité et zone), et pas d'indice flottant appliqué. En cas de forfait d'une équipe, aucun PCN n'est attribué aux joueurs de l'équipe déclarée vainqueur.

### **Les PP au niveau des compétitions régionales**

Au niveau du Comité, seules les équipes directement qualifiées pour le championnat de France auront un nombre de PP selon le tableau ci-dessous :

- Les PP à gagner en comité pour les vainqueurs seront les mêmes que ceux gagnés en triplettes et quadrettes D1 (se reporter au tableau des triplettes et quadrettes dans fichier Calcul PP).
- Au niveau comité, seules les équipes qualifiées en direct pour le Championnat de France peuvent marquer des PP.
- La phase zone est une épreuve de rattrapage. Les PP sont donc moins conséquents qu'en région. Les PP seront identiques dans toutes les zones.
- Une équipe qui se qualifie en zone marque 13 PP et une équipe qui perd le match qualificatif pour la Coupe de France en zone marque 7 PP.

Enfin, deux équipes qualifiées au niveau comité doivent impérativement jouer le match de classement pour l'attribution des PP. Exemple : les deux équipes restantes d'un comité, bien qu'elles soient qualifiées, doivent jouer la finale régionale pour le titre, mais aussi pour la distribution des PP (25 aux vainqueurs et 20 aux seconds par exemple). Si elles ne jouent pas ce match, chaque équipe gagne le nombre de PP prévu pour le second, c'est-à-dire 20.

Ces PP sont transmis avec le dossier des qualifiés à la Fédération où ils sont stockés puis enregistrés la même année que la finale nationale considérée.

## Point important en Coupe de France

Pour participer à la Finale Nationale un joueur doit avoir participé au moins à un match au stade « Comité » ou « Zone ».

### Nouveauté :

#### **Article 2 : Déroulement au niveau régional de la coupe de France**

Le niveau régional se déroule en amont en autant de stades (poules, matchs de cadrage, ...) que l'estime nécessaire la CCR pour impérativement se terminer par 2 tableaux : le tableau principal A et le tableau complémentaire B.

Par exemple, si 13 engagés au départ, soit on fait un cadrage avant pour finir sur 1 tableau de 8, soit on fait directement un tableau à 16 avec des exempts qu'il faudra bien placer. Interdiction formelle KO direct en fin de cadrage, les perdants des cadrages devant se retrouver dans un tableau complémentaire. Une équipe engagée ne PEUT pas être éliminée en ne jouant qu'un seul match (minimum 2 matchs)

Autant d'exempts que besoin, avec néanmoins 1 impératif : pas plus d'un match d'écart entre les parcours des différentes équipes.

Interdiction formelles de tête de série, pas d'équipe protégée on fait un tirage intégral.

Si on a 2 qualifiés direct dans un comité, obligation de qualifier les 2 finalistes du tableau A. Si 3 qualifiés directs, le vainqueur du B prend la place et si 4 direct, l'autre finaliste du B

#### **Article 73 : COMPOSITION DES ÉQUIPES.**

- 1) Les équipes sont composées au minimum de 4 joueurs, avec un maximum de 6 joueurs.

De nouveaux joueurs peuvent compléter l'équipe en cours d'épreuve durant **le stade des épreuves de comité ou de zone** à condition :

- De n'avoir participé à aucun match la même saison,
- De ne pas porter le nombre de joueurs à plus de 6,
- D'être d'un classement (série et couleur) au maximum égal au 4e joueur de l'équipe.

**NB :** Une équipe inscrite à 6 ne peut plus modifier sa composition quelles que soient les circonstances, une fois la compétition commencée. L'indice équipe ne bouge plus si on est inscrit à 6 mais la composition de l'équipe peut bouger tant que l'on n'a pas joué un match.

Aucun joueur ne peut participer aux Finales Nationales s'il n'a pas disputé au moins un match au sein de son équipe au stade comité ou Zone même en cas de force majeure. On ne peut faire entrer de nouveaux joueurs en cours de quart- temps sauf dans le cas prévu à l'article 17 du Fascicule 6.

2) Choix de l'équipe remplaçante suite à un forfait (dans le cas d'un KO direct) :

- Choisir l'équipe qui a perdu contre l'équipe qui fait forfait.
- Si cette équipe refuse sa qualification, alors prendre l'équipe qui a perdu avec la meilleure différence de points.
- Si égalité alors l'équipe ayant le plus grand bonus. Voir détail article 73 du règlement National.

### **POINTS BONUS Coupe de France**

	<b>1ère Série</b>	<b>2ème Série</b>	<b>3ème Série</b>	<b>4ème Série</b>
<b>Nationale</b>	<b>0</b>			
<b>Pique</b>	<b>0,5</b>	<b>3,5</b>	<b>5,5</b>	<b>7,5</b>
<b>Cœur</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>8</b>
<b>Carreau</b>	<b>2</b>	<b>4,5</b>	<b>6,5</b>	<b>8,5</b>
<b>Trèfle</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>9</b>
<b>Non classé</b>				<b>9</b>

### **PRÉCISION SUR LES POINTS BONUS**

Un bonus (en points match) est attribué à chaque équipe en début de saison lors de son inscription en tenant compte du dernier classement National. (Voir l'article 74 du règlement des compétitions)

L'addition des points-bonus (ou points de match) s'effectue sur les 4 joueurs les mieux classés de l'équipe, selon le barème en vigueur.

Choix de l'équipe remplaçante suite à un forfait :

- Choisir l'équipe qui a perdu contre l'équipe qui fait forfait. Voir détail article 73 du règlement fédéral.

**Le championnat de France se déroulera du 28 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2022**